

Fiche de renseignements

FAMILLE

PARENTS		
	Parent 1	Parent 2
Titre de Civilité	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mr	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mr
NOM (+ NOM de Jeune Fille)		
Prénom		
Adresse		
CP + Ville		
Profession		
Adresse mail		
Employeur		
Tél. Professionnel		
Tél. Privé		
Portable		
Date de naissance		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Concubin <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Vie maritale	<input type="checkbox"/> Concubin <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Vie maritale
Régime allocataire	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA
Nom de l'allocataire		
N° allocataire		
Adhésion au CSCVA obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ENFANT(S)			
NOMS	Prénoms	Date de Naiss	Sexe
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

Fait le

A

Certifié exact, signature des parents



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM DE L'ENFANT _____

PRENOM DE L'ENFANT _____

DATE DE NAISSANCE _____

GARCON FILLE

ECOLE FREQUENTEE _____ CLASSE _____

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq				BCG	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

Si réponse positive : la nécessité de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera étudiée par la responsable sanitaire du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent avec le médecin rattaché à la structure.

PAI EXISTANT : OUI ➔ Fournir une copie du PAI. Le PAI sera mis à jour par le médecin rattaché à la structure.

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port de : lentilles lunettes prothèses auditives prothèses dentaires
Autre, précisez.....

REGIME ALIMENTAIRE (Précisez le type de régime alimentaire)

Sans régime particulier... Poisson
Sans sel.....
Sans porc.....
Sans poisson.....
Végétarien.....
Autre (précisez) :

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM.....
ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....
.....
.....
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

CADRE RESERVE AU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU VAL D'ARGENT

OBSERVATIONS PARTICULIERES

.....
.....

DOSSIER PAI OUI NON

Je soussigné Mme, Mlle, Mr (**I**)

Déclare en qualité de père, mère, tuteur (**I**) de ou des enfants :

.....
.....
.....

J'autorise les personnes MAJEURES ci-dessous citées (hors parents) à venir chercher mon(mes) enfant(s) à la structure périscolaire (à modifier en cours d'année s'il y a des changements) :

Mme, Mr
Lien de parenté
Adresse
Tél Port

Mme, Mr
Lien de parenté
Adresse
Tél Port

Mme, Mr
Lien de parenté
Adresse
Tél Port

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur régissant l'accueil des enfants organisé par le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent pendant l'année scolaire 2023/2024. Je m'engage à respecter le fonctionnement de la structure.

J'autorise que mon(mes) enfant(s) soit(ent) véhiculé(s) par le moyen de transport mis à disposition par l'organisateur

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Représentant légal de :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Autorise

N'autorise pas

Sans réserve, le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent à :

- Prendre des images fixes (photos) et en mouvement (vidéos) dans le cadre des activités quotidiennes, des animations et des sorties organisées par le CSCVA,

- Et à les diffuser pour les usages suivants :

- exposition de photographies au sein de l'établissement,
- projection publique lors d'évènements organisés par l'établissement,
- publication sur le site Internet de l'établissement et/ou blog,
- diffusion presse locale et télévisions locales
- et tout autre usage non commercial visant à la promotion du Centre.

Cette utilisation est consentie sans limite de durée.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion des photographies ne devront pas porter atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation.

Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Date :

Signature :



**INSCRIPTIONS ANNUELLES 2023/2024
PERISCOLAIRE DE STE MARIE-AUX-MINES
ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI**

Nom et prénom du parent :

Nom et prénom de ou des enfants :

Informations :



SEMAINES PAIRES									
Lundis		Mardis				Jeudis		Vendredis	
<i>Midi</i>	<i>Soir</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>			<i>Midi</i>	<i>Soir</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SEMAINES IMPAIRES									
Lundis		Mardis				Jeudis		Vendredis	
<i>Midi</i>	<i>Soir</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>			<i>Midi</i>	<i>Soir</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SEMAINES PAIRES						SEMAINES IMPAIRES				
Mercredi (à Ste Marie-aux-Mines)						Mercredi (à Ste Marie-aux-Mines)				
<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Navette</i>	<i>Lieu navette</i>		<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Navette</i>	<i>Lieu navette</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matin		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matin		
			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			Soir		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

DATE

SIGNATURE



ATTENTION : INSCRIPTIONS PAR ECRIT OBLIGATOIREMENT



Fiche d'inscription à transmettre au Centre Socio-Culturel directement au Secrétariat ou par courrier, e-mail ou via le formulaire de contact du site internet

Sous réserve des places disponibles



INSCRIPTIONS ANNUELLES 2023/2024

VACANCES TOUSSAINT / HIVER / PRINTEMPS

Accueil de loisirs à Sainte Marie-aux-Mines

Nom et prénom du parent :

Nom et prénom de ou des enfants :

.....

VACANCES TOUSSAINT DU 23 OCTOBRE AU 03 NOVEMBRE 2023

VACANCES TOUSSAINT DU 23 OCTOBRE AU 03 NOVEMBRE 2023															
LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			
MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	
SEMAINE 43 23/10 au 27/10	<input type="checkbox"/>														
SEMAINE 44 30/10 au 03/11	<input type="checkbox"/>	FERIE			<input type="checkbox"/>										
NAVETTE	<input type="checkbox"/>														
ARRET DE BUS															

VACANCES HIVER DU 26 FEVRIER AU 08 MARS 2024

VACANCES HIVER DU 26 FEVRIER AU 08 MARS 2024															
LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			
MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	
SEMAINE 9 26/02 au 01/03	<input type="checkbox"/>														
SEMAINE 10 04/03 au 08/03	<input type="checkbox"/>														
NAVETTE	<input type="checkbox"/>														
ARRET DE BUS															

VACANCES PRINTEMPS DU 22 AVRIL AU 03 MAI 2024

VACANCES PRINTEMPS DU 22 AVRIL AU 03 MAI 2024															
LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			
MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	
SEMAINE 17 22/04 au 26/04	<input type="checkbox"/>														
SEMAINE 18 29/04 au 03/05	<input type="checkbox"/>	FERIE			<input type="checkbox"/>										
NAVETTE	<input type="checkbox"/>														
ARRET DE BUS															

Date :

Signature :

ATTENTION : INSCRIPTIONS PAR ECRIT OBLIGATOIREMENT

Fiche d'inscription à transmettre au Centre Socio-Culturel directement au
 Secrétariat ou par courrier, e-mail ou via le formulaire de contact du site internet

Sous réserve des places disponibles

Centre Socio-Culturel du Val d'Argent - Place de l'Europe - 1 carrefour de Ribeauvillé - 68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES

Tél. : 03.89.58.78.04 - E-mail : secretariat@cscva.fr

Site : <http://www.cscva.fr/>



CAUTION (une par enfant)

ACCUEIL DE LOISIRS - PERISCOLAIRE

Famille :

Enfant :

Quotient familial :

Calcul du QF (différent de la CAF) : Total des salaires et assimilés ÷ 12 ÷ Nombre de parts

Quotient familial	Montant de la caution par enfant
0 à 304,99 €	84,00 €
305 à 455,99 €	97,00 €
456 à 609,99 €	114,00 €
610 à 761,99 €	133,00 €
762 à 914,99 €	150,00 €
915 à 1066,99 €	168,00 €
1067 à 1219,99 €	186,00 €
1220 € et +	204,00 €

Règlements par chèque ou espèces

En fin d'année scolaire, je souhaite que ma caution soit :

- Encaissée (et déduite de ma facture de juin/juillet 2024)
- Détruite (après règlement de ma facture de juin/juillet 2024)

Date :

Signature :





REGLEMENT INTERIEUR *Périscolaire de Sainte Marie-aux-Mines* *Année scolaire 2023-2024*

Accueil Périscolaire : accueil du midi (restauration) et du soir
Accueil de loisirs du mercredi et petites vacances

L'Accueil Périscolaire concerne les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires du Val d'Argent. Ce service permet aux parents de confier leur(s) enfant(s) lorsqu'ils sont occupés par leurs activités. C'est un lieu où les enfants peuvent se restaurer, jouer, s'exprimer et développer leurs facultés relationnelles dans un climat affectif sécurisant. Afin de garantir ces objectifs, le Conseil d'Administration du Centre Socio-Culturel a établi ce règlement intérieur à votre attention. Le respect de ce dernier vous garantira un service de qualité tout au long de l'année.

1) CAPACITES D'ACCUEIL

■ Accueil Périscolaire :

98 enfants scolarisés à Sainte Marie aux Mines et à Sainte Croix aux Mines.

2) OUVERTURES

Accueils Périscolaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- pour la restauration scolaire à midi.
- pour l'accueil du soir, après l'école.

3) INSCRIPTIONS au périscolaire

Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) doivent impérativement, lors de la 1^{ère} inscription, se rendre au secrétariat du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent, Place de l'Europe, 1 carrefour de Ribeauvillé à Sainte Marie-aux-Mines pour retirer un dossier (téléchargeable également sur le site internet du CSCVA : <http://www.cscva.fr/> et sur l'espace famille) afin de le compléter et procéder aux inscriptions.

Aucune modification ne sera prise en compte par téléphone. Les parents sont tenus d'informer par écrit le Centre Socio-Culturel dans les meilleurs délais de toutes modifications de changement de leur dossier.

Constitution du dossier :

- **1 fiche de renseignements dûment complétée et signée,**
- **1 fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée,**
- **La PHOTOCOPIE des vaccinations du carnet de santé de l'enfant,**
- **Le numéro d'allocataire CAF 68, CAF 67, CAF 88 ou si vous êtes affiliés à une autre caisse la (ou les) PHOTOCOPIE(s) dernière(s) fiche(s) d'imposition de la famille afin de déterminer le tarif adéquat,**
- **La feuille des autorisations et l'approbation du règlement intérieur signées,**
- **Un chèque de caution (ou espèces) non encaissé,**
- **Une autorisation de droit à l'image,**
- **En cas de divorce ou de séparation, une photocopie du jugement concernant le droit de garde de l'enfant.**

4) MODE D'INSCRIPTION

Nous vous proposons 3 FORMULES :

- **Annuelle**
- **Mensuelles,**
- **Occasionnelles**

Vous avez la possibilité d'effectuer les inscriptions à votre convenance pour l'année scolaire, le mois ou seulement certains jours. Il vous faut simplement effectuer les démarches d'inscriptions impérativement **au plus tard la veille**

9h du jour souhaité, dernier délai au secrétariat du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent. Les inscriptions pour le périscolaire du soir peuvent se faire jusqu'au jour même 12h dernier délai.

Par la suite, une facture au réel vous sera envoyée chaque début du mois pour le mois précédent. Dès réception de celle-ci, le règlement devra être effectué sous 7 jours maximums sous peine d'annulation des inscriptions.

Les inscriptions (sauf 1^{ère} inscription uniquement sur place) ainsi que toutes modifications s'effectuent uniquement par écrit :

- ⇒ **directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel**
- ⇒ **par mail : secretariat@cscva.fr (une confirmation vous sera envoyée après traitement de votre demande, merci de bien vérifier la bonne réception de celle-ci)**
- ⇒ **par courrier : CSCVA, Place de l'Europe, 1 carrefour de Ribeauvillé, 68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES**
- ⇒ **via le formulaire de contact sur notre site internet : www.cscva.fr**
- ⇒ **via l'espace famille**

Tout dossier incomplet sera refusé.

5) REPAS

Les repas sont livrés par un traiteur, l'Atelier de Guillaume, qui garantit le respect de la réglementation en vigueur, et propose différents régimes :

- Sans porc
- Poisson
- Végétarien
- Sans poisson
- Sans sel

Sauf en cas d'allergie (et avec un justificatif médical), il est impossible à l'équipe d'animation de servir un autre repas ou faire un tri entre les différents aliments.

En cas d'allergie alimentaire, le responsable d'accueil et la responsable sanitaire, selon le cas de figure, se réservent le droit de demander aux parents d'apporter le repas de l'enfant.

6) FACTURATION ET ADHESION

Adhérer au CSCVA

L'adhésion au Centre Socio-Culturel du Val d'Argent est obligatoire car elle permet d'avoir une assurance supplémentaire, de participer aux autres activités proposées par le Centre Socio-Culturel et de prendre part également aux décisions concernant l'association par le biais de la participation en tant que membre aux Assemblées Générales. Le tarif annuel de la carte d'adhérent est fixé annuellement à 5€ (date de validité : de l'Assemblée Général N au 30 juin N+1).

Le tarif des services proposés est défini chaque année par le Conseil d'Administration de l'association. Il est modulable en fonction des revenus des familles. Si le numéro de la CAF et la (ou les) fiche(s) d'imposition ne peuvent être présentés lors de l'inscription, le tarif maximum sera systématiquement appliqué. Le dépôt de la caution s'effectue immédiatement lors de la 1^{ère} inscription. Une facture sera envoyée, ensuite, en début de mois avec les présences réelles de l'enfant. Les inscriptions peuvent être faites sur place, par mail ou courrier. Le règlement est alors à effectuer sous 7 jours maximum après réception de la facture.

➤ Accueil périscolaire du midi : restauration scolaire

Le tarif comprend les heures d'encadrement et d'animation, le repas et le ramassage en bus dans les écoles.

Le repas est facturé à 4.50 €.

En cas d'absence de votre enfant, il existe 4 cas de figure possible :

- Absence non excusée : la totalité du forfait garde + repas est facturée
- Absence excusée **moins de 2 semaines** avant ou le jour même : la totalité du forfait garde + repas est facturée. En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, le forfait et le repas (s'il n'est pas déjà commandé, délais la veille avant 9h), ne seront pas facturés. Dans les deux cas, pour des raisons sanitaires, le repas ne pourra être récupéré.
- Absence excusée **2 semaines avant (ou plus)** : la totalité du forfait garde + repas est annulée et non facturée.
- En cas de tout autre absence n'étant pas imputable au CSCVA (grève, absence des professeurs, fermeture de classes ...) : seuls les repas commandés seront facturés. La démarche d'annulation est à faire par les parents, par écrit, au secrétariat.

➤ Accueil périscolaire du soir :

L'équipe d'animation propose aux enfants de nombreuses activités culturelles et sportives adaptées à leur âge. L'accueil du soir n'est en aucun cas consacré aux devoirs scolaires. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants dans la structure à leur gré jusqu'à 18h45. Un tarif horaire est fixé en fonction des revenus des familles. Toute heure entamée de plus de 5 minutes est due.

La modification de la présence d'un enfant le soir peut être effectuée le jour même par mail avant 12h00. Une heure de présence sera facturée dans le cas d'une annulation passé ce délai.

En cas de sortie ou de fermeture de l'école (ex : bourse aux minéraux), les annulations sont à faire par les parents. Aucune annulation ne sera prise en compte par les animateurs ou par l'école.

➤ Retard :

En cas de retard ou d'empêchement, les parents doivent impérativement prévenir l'équipe d'animation par téléphone au 03.89.58.74.36.

En cas de retard des parents, les enfants pourront être récupérés uniquement par les personnes inscrites sur la feuille d'autorisation de l'enfant (ces personnes devront se munir d'une pièce d'identité afin de se présenter aux équipes).

En aucun cas l'enfant sera confié à une personne non inscrite sur la feuille d'autorisation.

La fermeture officielle de la structure est fixée à 19h00 ; une participation de 50€ sera demandée pour tout retard. Dans le cas d'un retard important, l'enfant sera placé sous la responsabilité des services du Préfet du Haut-Rhin, en l'occurrence, la gendarmerie locale.

Les retraits répétés d'un enfant après l'heure de fermeture entraînent la radiation de celui-ci.

Si un accident survenait à un enfant, l'équipe d'animation aurait le devoir d'appeler le médecin et de prévenir les parents et plus généralement de prendre toutes mesures utiles à la sécurité de l'enfant.

7) TYPE DE REGLEMENT ACCEPTE

➤ Chèque CESU, chèque bancaire, espèces, carte bancaire, virement bancaire et en ligne via l'espace famille

Les règlements doivent être effectués directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent, par courrier ou virement. Les animateurs n'accepteront aucun règlement.

En cas de retard de paiement de plus de 2 mois, la caution sera encaissée et les réservations annulées.

8) L'ESPACE FAMILLE

Lien de connexion : <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1338279#connexion&144204>

Cet outil a été créé en 2020 afin de donner la possibilité aux parents de consulter les réservations en cours (périscolaire et ALSH), et également y faire des modifications gratuites dans les délais impartis. Passé ce délai, le parent doit faire une demande écrite (mail ou papier) au secrétariat du CSCVA. Un tutoriel vidéo est consultable sur le site internet : http://www.cscva.fr/images/cscva/P%C3%A9ri/tutoriel-espace-famille_oPzQ3xSG.mp4

Un lien de première connexion est envoyé par mail au parent référent de la famille. Ce lien est valide 48h afin de créer son propre mot de passe.

La famille a accès à ses coordonnées et peut également les modifier si nécessaire. Cette modification sera effective uniquement après validation du secrétariat (la demande est envoyée automatiquement par l'espace famille).

Les factures sont visibles et téléchargeables en ligne via cet outil (veillez à supprimer le mail de la facture chaque mois).

Le paiement en ligne par CB est également possible.

Pour les familles qui ne sont pas équipées en informatique, inscriptions, modifications et paiement restent toujours possible auprès du secrétariat du CSCVA, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

9) ACCUEIL DE L'ENFANT

La personne accompagnant l'enfant (notamment le mercredi et les vacances) doit le confier au personnel d'animation et en aucun cas le déposer à l'extérieur de la structure. Tous les renseignements relatifs à l'enfant doivent obligatoirement être communiqués à l'équipe d'animation. De même, tout incident ou fait

survenu avant la venue dans la structure pouvant avoir des répercussions sur l'enfant (chute, accident, température...) devra être signalé au moment de la prise en charge de l'enfant. L'équipe d'animation ne confiera l'enfant pour son départ **qu'aux parents ou à une personne majeure mentionnée sur l'autorisation parentale.**

Les enfants ne seront en aucun cas autorisés à venir et quitter la structure, seuls.

Le périscolaire ne pourra accueillir d'enfant en dehors des horaires habituels en cas d'absence de l'enseignant, grève des enseignants ou autre...

10) EFFETS VESTIMENTAIRES

Pour le bien être de l'enfant, prévoir en début d'année un sac contenant :

- des chaussons (facultatif),
- son ou ses objets familiers,
- des mouchoirs en papier,
- une casquette ou un chapeau de soleil.

Les effets personnels doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les jouets et/ou jeux personnels des enfants ne sont pas acceptés dans la structure.

En ce qui concerne le port de bijoux et téléphone portable, le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Ne jamais donner de goûter ou autre nourriture/boisson à votre enfant. Tout est fourni par le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent afin que tous les enfants aient les mêmes collations (s'il suit un régime alimentaire particulier, le signaler au moment de l'inscription).

11) MALADIE DE L'ENFANT

Les enfants ne sont pas accueillis lorsqu'ils présentent une maladie contagieuse : rubéole, varicelle, oreillon, scarlatine...

Ils peuvent être accueillis sous traitement médical. En cas d'administration de médicaments, une photocopie de l'ordonnance du médecin vous sera demandée. **Les médicaments doivent être confiés par le parent à l'équipe, dans leur emballage d'origine, avec le nom et prénom de l'enfant. Il est interdit à l'enfant de s'auto-médicamenter.**

La famille doit également porter à la connaissance de l'équipe d'animation toute modification concernant les données de la fiche sanitaire remplie lors de l'inscription.

Dans le cadre d'une maladie chronique ou d'un handicap, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place par le médecin référent de la structure, la responsable sanitaire et le directeur de l'accueil. **Si un dossier PAI est nécessaire, un délai d'une semaine devra être envisagé avant l'accueil de l'enfant. Sans ce document, avisé par les différentes parties (parents, responsable sanitaire, médecin de la structure et directeur du périscolaire) l'enfant ne pourra pas être accueilli.**

12) RADIATION

La radiation de l'inscription d'un enfant peut être prononcée par le Conseil d'Administration de l'association du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent dans les cas suivants :

- non-respect du règlement intérieur de façon permanente,
- retards répétés pour chercher l'enfant après l'heure de fermeture de la structure,
- non-paiement des droits d'inscription,
- comportement violent de l'enfant et/ou mettant en péril la sécurité des autres utilisateurs,
- incivilité inappropriée

13) L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'accueil et l'animation des enfants sont assurés par une équipe pédagogique diplômée et expérimentée.

14) ASSURANCE

Le CSCVA bénéficie d'une assurance en Responsabilité Civile pour l'ensemble de ses activités. Il contracte également une assurance individuelle accident pour l'ensemble de ses adhérents valables uniquement dans le cadre des activités de l'association. Il est toutefois conseillé aux familles de souscrire une assurance extra-scolaire.



Centre Socio-Culturel du Val d'Argent
Place de l'Europe, 1 carrefour de Ribeauvillé
68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES
Tél. : 03 89 58 78 04
E-mail : secretariat@cscva.fr
Site : www.cscva.fr



COMPLEMENTAIRE AU REGLEMENT INTERIEUR
DU PERISCOLAIRE

Accueil de loisirs du mercredi et petites vacances

1) CAPACITES D'ACCUEIL

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Mercredi et des petites vacances :**
56 enfants scolarisés

Les Accueils de Loisirs sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, Service de la jeunesse, du sport, de la vie associative, de l'égalité et de l'intégration, en tant qu'Accueils de Loisirs permanents et agréés par la Caisse d'Allocations Familiales garantissant ainsi des contrôles réguliers par l'administration.

2) OUVERTURES

Accueils de loisirs :

En ALSH, les enfants peuvent être inscrits à la journée, à la ½ journée, avec ou sans repas. Les horaires d'arrivée et de départ des enfants s'effectuent uniquement selon le tableau ci-dessous :

MATIN				APRES-MIDI			
Parents qui travaillent		Parents qui ne travaillent pas		Parents qui travaillent		Parents qui ne travaillent pas	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
7h30-9h00	11h45-12h15	8h30-9h00	11h45-12h15	13h00-14h00	17h00-18h45	13h30-14h00	17h00-17h30

Les activités ont lieu de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Il est demandé aux parents de respecter ces horaires.

Un programme hebdomadaire d'activités des mercredis est remis aux parents sur simple demande et visible sur notre site internet. Il est utile de le consulter afin de préparer les affaires de l'enfant de façon adéquate.

Le programme des vacances est édité 15 jours avant celles-ci.

En cas d'absence de l'enfant, il est nécessaire de prévenir la structure dans les meilleurs délais.

Un transport gratuit le matin et le soir en minibus est proposé vers les communes de Sainte Croix-aux-Mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc. Il est impératif de bien remplir la fiche d'inscription pour bénéficier de ce service, l'inscription n'est pas automatique **Il est impératif que la personne responsable (ou la/les personne(s) autorisée(s) majeure) cherche l'enfant et se présente à l'heure, à l'arrêt de bus. Dans le cas contraire, vous ne pourrez plus bénéficier de ce transport gratuit.**

Horaires du transport :

COMMUNES	DEPART	RETOUR
Rombach-le-Franc (place du Gal de Gaulle)	7 h 45	17 h 30
Lièpvre (structure périscolaire)	7 h 50	17 h 25
Sainte Croix-aux-Mines (arrêt bus Gare routière)	7 h 55	17 h 15/20

3) FACTURATION

➤ Accueil de Loisirs :

L'inscription peut être faite soit à la ½ journée soit à la journée avec ou sans repas. Pour certains jours, notamment lors d'excursions, l'inscription à la journée + repas peut être obligatoire. Vous devez vous reporter aux programmes disponibles sur notre site internet ou sur simple demande au secrétariat. En cas d'absence de votre enfant, il existe 3 cas de figure possible :

- Absence non excusée : la totalité du forfait garde + repas est facturée
- Absence excusée moins de 2 semaines avant ou le jour même : la totalité du forfait garde + repas est facturée. En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, le forfait et le repas (s'il n'est pas déjà commandé, délais la veille avant 9h), ne seront pas facturés. Dans les deux cas, pour des raisons sanitaires, le repas ne pourra être récupéré.
- Absence excusée 2 semaines avant (ou plus) : la totalité du forfait garde + repas est annulée et non facturée.

➤ Retard :

En cas de retard ou d'empêchement, les parents doivent impérativement prévenir l'équipe d'animation par téléphone au 03.89.58.74.36.

En cas de retard des parents, les enfants pourront être récupérés uniquement par les personnes inscrites sur la feuille d'autorisation de l'enfant (ces personnes devront se munir d'une pièce d'identité afin de se présenter aux équipes).

En aucun cas l'enfant sera confié à une personne non inscrite sur la feuille d'autorisation.

La fermeture officielle de la structure est fixée à 19h00 ; une participation de 50€ sera demandée pour tout retard. Dans le cas d'un retard important, l'enfant sera placé sous la responsabilité des services du Préfet du Haut-Rhin, en l'occurrence, la gendarmerie locale.

Les retraits répétés d'un enfant après l'heure de fermeture entraînent la radiation de celui-ci.

Si un accident survenait à un enfant, l'équipe d'animation aurait le devoir d'appeler le médecin et de prévenir les parents et plus généralement de prendre toutes mesures utiles à la sécurité de l'enfant.

Les bons d'Aide aux Temps Libres de la Caisse d'Allocations Familiales (du Haut-Rhin uniquement) sont, depuis le 1 juin 2010, acceptés pour les accueils de loisirs du mercredi (en plus de ceux des vacances). Le montant d'un bon par demi-journée est ainsi déduit du tarif. Les parents doivent impérativement, le jour de l'inscription et en début d'année civile, préciser au secrétariat que les enfants bénéficient de ces droits.

ATTENTION

Les enfants non-inscrits préalablement pour le mercredi se verront refuser systématiquement l'accès à l'accueil de loisirs et/ou au minibus effectuant le transport, sans que la responsabilité du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent ne puisse être engagée.

4) TYPE DE REGLEMENTS ACCEPTES

Chèque CESU, chèque bancaire, espèces, carte bancaire, virement bancaire et en ligne via l'espace famille.

Les règlements doivent être effectués directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent, par courrier ou virement. Les animateurs n'accepteront aucun règlement.



Centre Socio-Culturel du Val d'Argent
Place de l'Europe, 1 carrefour de Ribeauvillé
68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES
Tél. : 03 89 58 78 04
E-mail : secretariat@cscva.fr
Site : www.cscva.fr



TARIFS DES PRESTATIONS 2023/2024

ACCUEIL PERISCOLAIRE SMAM

ACCUEIL DU MIDI (Frais de garde + repas)

Quotient familial	Tarifs
0 à 304,99 €	4,50 €
305 à 455,99 €	5,00 €
456 à 609,99 €	5,80 €
610 à 761,99 €	6,65 €
762 à 914,99 €	7,45 €
915 à 1066,99 €	8,25 €
1067 à 1219,99 €	9,05 €
1220 € et +	9,90 €

ACCUEIL DU SOIR (Tarif par heure de présence)

Quotient familial	Tarifs		
	De la sortie de l'école à 17h15	De 17h15 à 18h15	De 18h15 à 19h00
0 à 304,99 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €
305 à 455,99 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €
456 à 609,99 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €
610 à 761,99 €	2,15 €	2,15 €	2,15 €
762 à 914,99 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €
915 à 1066,99 €	2,75 €	2,75 €	2,75 €
1067 à 1219,99 €	3,05 €	3,05 €	3,05 €
1220 € et +	3,35 €	3,35 €	3,35 €

Les repas sont livrés par un traiteur qui garantit le respect de la réglementation en vigueur.
Le repas est facturé à 4.50 €

Règlements acceptés : chèques CESU, chèque bancaire, espèces, carte bancaire, en ligne via l'espace famille et virement bancaire.



Calcul du Quotient familial (différent de la CAF) :
Total des salaires et assimilés
12
Nbre de Parts

En accord avec nos partenaires financiers (Caisse d'Allocation Familiale, ...)
toutes modifications des revenus en cours d'année doivent être signalées
aux organismes de référence qui nous indiqueront votre nouvelle
situation à prendre en compte pour votre tarification

TARIFS DES PRESTATIONS 2023/2024

Mercredis et vacances scolaires

Quotient familial	1/2 Journée sans repas	1/2 Journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 à 304,99 €	7,00 €	11,50 €	13,00 €	17,50 €
305 à 455,99 €				
456 à 609,99 €				
610 à 761,99 €				
762 à 914,99 €				
915 à 1066,99 €	7,50 €	12,00 €	13,50 €	18,00 €
1067 à 1219,99 €				
1220 € et +	8,00 €	12,50 €	14,00 €	18,50 €

Les Bons CAF sont utilisables

Règlements acceptés : chèques CESU, chèque bancaire, bons vacances, espèces, carte bancaire, en ligne via l'espace famille et virement bancaire.